

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2141 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2141 intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 11 octobre 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 24^e jour du mois d'octobre 2007.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUBSTITUT,

M^e GUYLAINE CHAMPOUX